

Annexe bis au plan d'ouverture de l'école Publique de Bellême

Madame, Monsieur,

Le nouveau protocole sanitaire permettra d'accueillir davantage d'élèves. Toutes les crèches, les écoles et les collèges accueilleront les élèves, dès le 22 juin, "de manière obligatoire et selon les règles de présence normale" a annoncé Emmanuel Macron ce dimanche.

Une rentrée pour **tous les élèves sera organisée à plein temps à partir du 22.**

Qui sera accueilli à partir du 22 juin ?

Tous les élèves de plus de trois ans doivent revenir à l'école, sauf avis d'une contre indication d'un médecin.

Chaque élève restera avec sa classe.

Comment sera dispensé l'enseignement ?

PS	MS/GS	CP	CE1/CE2 Perrin	CE2/CM1 Duval	CM2	ULIS
En classe	En classe	En classe	En classe	En classe	En classe	En classe
À temps complet	À temps complet	À temps complet	À temps complet	À temps complet	À temps complet	À temps complet

Comment sera organisée la classe ?

- La règle indicative de surface de 4m² par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.

- A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe, aucune règle de distanciation ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

- Dans les classes élémentaires, la distanciation physique d'au moins un mètre, s'applique dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves, ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

- Les enseignants des classes vous préciseront le matériel qui devra rester en classe et celui qui pourra retourner à la maison.
- Continuer à consulter très régulièrement votre boîte mail pour d'éventuelles nouvelles informations.

Quelle organisation pour respecter le protocole sanitaire ?

- Chaque enfant devra avoir une gourde marquée à son prénom: boire au robinet sera interdit.
- Les goûters seront également interdit sauf pour les enfants qui restent à la garderie du soir.
- Les temps de lavage de mains seront nombreux. Le lavage des mains consiste à laver à l'eau et au savon, toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains sera réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le port du masque:

- Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire en école primaire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

- Pour les élèves : Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé, mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes, dans l'attente de leur départ de l'école ;

- Afin d'éviter les brassages, les familles ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'école (sauf exception).
- L'accès à la maternelle par la ruelle sera interdit.
- Les horaires d'arrivées, de sorties et de récréations, seront aménagés en fonction des classes.
- Un sens de circulation sera organisé afin que les classes ne se croisent pas.

Comment seront aménagés les horaires ?

	MS/GS	CP	ULIS	CM2	CE1/CE2	CE2/CM1	PS
matin	9 h 15 11 h 45	9 h00 12h00	9 h00 11h45	9 h 15 12 h00	9h00 11h45	9 h 15 12 h00	9h00 11h45
midi	13 h 30 16 h00	13 h 30 15 h 45	13 h 15 15 h 45	13 h 30 16 h 00	13h15 15h45	13 h 30 16 h 00	13h15 15h45

À leur arrivée, les élèves se rendront directement dans leur classe en suivant le sens de circulation.

Pour les maternelles, les enseignants seront présents dans la cour des élémentaires.

La récréation :

- Les horaires seront échelonnés en fonction des classes. **Les classes ne seront pas mélangées.**
- Les jeux devront respecter le protocole.

Comment sera organisé le temps périscolaire ?

- Il n'y aura pas de TAP.

La garderie :

Horaires : De 7h30 à 8h50 ou 9h05 et de 15h45 ou 16h00 à 18h30.

Lieu : salle informatique ou dans la cour des élémentaires.

Sens de circulation :

Vous devez respecter le sens de circulation et appeler au numéro suivant: 02/33/25/64/57 ou sonner à l'interphone si vous n'avez pas de téléphone. Un agent prendra en charge votre enfant.

La garderie est réservée aux parents qui ont un motif impérieux (travail).

Le goûter est accepté en garderie du soir.

Le transport scolaire :

Il sera assuré aux horaires habituels.

Comment sera organisé le temps du midi ?

- La pause méridienne aura lieu de 11h45 à 13h30 (en fonction de la classe).
- Ceux qui mangent à la cantine s'y rendront par classe en respectant les distances.
- Ceux qui rentrent à la maison : ils seront accompagnés par l'enseignant au portail.

À quoi s'engagent les familles ?

Les familles s'engagent à :

- expliquer les gestes barrières, le lavage des mains, la distanciation à leur(s) enfant(s),
- prendre la température de leur(s) enfant(s) chaque matin et à ne pas le(s) mettre à l'école si celle-ci est supérieure à 37,8°,
- respecter elles-mêmes les gestes barrières et la distanciation sociale.

L'enfant s'engage également à respecter les gestes barrières, la distanciation et toutes les mesures visant à faire respecter le protocole sanitaire. En cas de non respect délibéré et intentionnel de ces règles, l'enfant sera exclu de l'enseignement en présentiel.

En cas de suspicion de maladie :

Si un enfant présente des symptômes de la maladie, il sera isolé et les parents seront appelés immédiatement. **Les familles devront impérativement venir chercher leur enfant.**

Une enquête médicale pourra alors avoir lieu afin de déterminer la présence ou non du virus et de prendre les mesures le cas échéant.

Le Directeur: M. Cogneau